

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3246**

commune (s) :

objet : Travaux sur voiries et aménagements urbains en béton hydraulique - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3246

objet : **Travaux sur voiries et aménagements urbains en béton hydraulique - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016, par reconduction expresse pour un montant maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC pour 4 ans.

Ces prestations ont pour objet de réaliser des chantiers en béton hydraulique. Le béton peut s'accorder à un environnement urbain et paysager dans l'hyper centre urbain comme dans des bourgs ruraux anciens tout en préservant une certaine cohérence d'aménagement sur l'étendue du territoire communautaire.

L'opération est décomposée en 2 lots géographiques. Chaque lot sera attribué séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- le lot n° 1 : Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et un montant, sur 4 ans, minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC,

- le lot n° 2 : Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Charly, Givors, Grigny, Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et un montant, sur 4 ans, minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux sur voiries et aménagements urbains en béton hydraulique pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016 par reconduction expresse,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les travaux sur voiries et aménagements urbains en béton hydraulique et tous les actes contractuels y afférents :

- le lot n° 1 : Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC,

- le lot n° 2 : Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Charly, Givors, Grigny, Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.